



Crise du COVID-19

**Non les salariés qui viennent travailler
n'ont pas à payer les pots cassés !**

Massy, le 03 avril 2020

La crise de COVID a frappé vite et fort, imposant aux salariés entreprises et institutions de s'adapter.

La conséquence a été la fermeture de ce qui est non essentiel, avec la mise en place du chômage partiel, afin de permettre un confinement efficace de la population, condition à une épidémie la plus courte et la moins couteuse en vie humaine.

Pour les activités dites essentielles, télétravail pour le maximum de personnes et pour le strict nécessaire travail sur site.

C'est là que l'histoire devient intéressante. Car sur Massy, des salariés « essentiels » se sont vus imposer, après avoir déclaré être d'accord pour faire l'effort de venir et même de travailler en 2x8, une perte de salaire !

En effet, pour des raisons d'organisation matérielle et de nettoyage des locaux et salles de repas, la direction a finalement décidé de mettre les salariés en 2x6 pour qu'il n'y ait pas de pause repas sur site. Et donc pas de contrainte de nettoyage des salles repas, Mieux que ça, ils ont appris qu'ils allaient finalement subir une perte de salaire seulement le 2 avril alors que la reprise du travail date du 23 mars !

Faites le calcul : 30H à 100 % + 5H à 84 % (chômage partiel) et perte de salaire sur tout ce qui est au-delà de 35H !

Ça représente une perte d'environ 6,2 % pour un salarié à 36,18H et 11,7 % pour un salarié à 38H !*

Cette situation, dans laquelle il est « plus intéressant » d'être déclaré « cas contact », et donc en arrêt maladie rémunéré à 100%, que de travailler est intolérable ! Elle l'est d'autant plus car cette décision a été prise pour ne pas avoir à gérer en supplément le nettoyage et les flux de personnes des salles de repas !

A chacun ses responsabilités, à chacun son rôle ! Celui des salariés qui font l'effort de venir sortir le CA durant la crise n'est pas de subir financièrement les contraintes d'organisation de la direction !

FO revendique le MAINTIEN DES SALAIRES A 100 % pour tous les salariés venant travailler sur site !

* Données approximatives

FO SAFRAN, des salariés engagés

Contact FO MASSY : sylvain.moy@safrangroup.com

fo-safran.com

fosafran.massy@gmail.com

